



COMMUNE DE DOURGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2025

N° 20250210DL03

Conseillers et Quorum

En exercice : 13

Présents : 9

Pouvoirs : 2

Date d'envoi de la convocation : 05/02/2025

Date d'affichage : 05/02/2025

OBJET : SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 février à 18h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
Mme BOURDIN Danielle, M. COLLOT Adrien, Adjoint
Mmes FOURNES Véronique, LANDESSE Corinne, MONTAGNÉ Isabelle, TERRAL Patricia,
MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

Excusés : Mmes DIOT Stéphanie, HERNANDEZ Gisèle (Pouvoir donné à Isabelle MONTAGNÉ), M. BEILLARD Adrien (Pouvoir donné à Adrien COLLOT)

Absent : M. BARTOLO Thibaud

Secrétaire de séance : Mme FOURNES Véronique, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Quorum : Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

Au-delà de leurs obligations, les élus portent une attention particulière à l'amélioration de la sécurité des biens et de personnes sur leur territoire et ont souhaité renforcer la sécurité sur les voies et espaces publics et plus particulièrement dans la zone du collège et de l'école primaire avec :

- Le renforcement du dispositif de vidéoprotection avec l'installation de 2 caméras supplémentaires (une sur le parking de la Mairie et une Rue de la Boal). L'emplacement permettrait de visualiser les entrées collège et école, le parking mairie/collège, les sens interdits et la vitesse excessive sur cette zone sensible. Le coût s'élève à **16 456,00 € HT** ;
- L'installation d'un dispositif PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité), **My Keeper**, au sein de l'établissement scolaire Georges Mazars. L'alarme anti-intrusion n'existait pas à l'école primaire. Ce système de balise, simple d'utilisation et déjà utilisé dans de nombreuses écoles, a démontré son efficacité. Une balise par personne et une sirène avec déclencheur manuel viennent compléter le dispositif PPMS pour un montant de **3 950,00 € HT**.

Au total, la réalisation de ces travaux s'élève à 20 406,00 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

Etat – Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance	
Pourcentage FIPD sollicité = 50 % du coût total de l'opération	10 203,00 €
Autofinancement	
Pourcentage = 50 % du coût total de l'opération	10 203,00 €

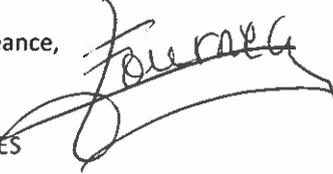
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **VALIDE** le plan de financement tel que présenté
- **INSCRIT** le programme des travaux au budget de l'exercice 2025
- **MANDATE** Mme le Maire pour toutes les démarches afférentes

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,

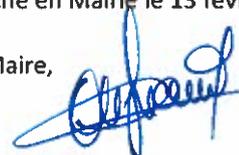
Véronique FOURNES



Affiché en Mairie le 13 février 2025

Le Maire,

Dominique COUGNAUD



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.